

# La production statistique sur le secteur informel en Afrique : quels enseignements et quelles perspectives ?

François Roubaud<sup>1</sup>

---

**Partant de l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel au cours des dernières décennies en Afrique et dans le monde, cet article a pour objectif de mettre en lumière les principales contraintes rencontrées, les défis à relever et de proposer un certain nombre de pistes d'amélioration. En amont et du côté de l'offre, il aborde aussi bien les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des enquêtes (opérationnalisation des concepts, plan de sondage, qualité des données) que les questions institutionnelles qu'elles soulèvent (intégration aux systèmes nationaux de statistique). En aval et du côté de la demande, il s'interroge sur l'usage qui est fait des statistiques produites à la fois par les partenaires du développement (autorités nationales, bailleurs de fonds) pour l'élaboration et le suivi-évaluation des politiques publiques et par la communauté scientifique dans ses activités de recherche.**

---

## Introduction

Depuis la résolution du BIT en 1993, et quelques années plus tard (1997), le premier séminaire international organisé par AFRISTAT sur le secteur informel en Afrique, des progrès très substantiels ont été enregistrés en matière de définition et de mesure du secteur informel. Le concept a été standardisé (ILO, 1993) puis élargi en 2002 à la notion d'emploi informel (ILO, 2002). Des enquêtes de qualité se sont multipliées sur le terrain. On en compte aujourd'hui plusieurs dizaines, qui apportent une série d'indicateurs, de résultats et de connaissances nouveaux. La comptabilité nationale a pu proposer des mesures plus exhaustives et plus fiables des principaux agrégats économiques, en couvrant mieux un champ jusque là largement méconnu.

Cependant et malgré toutes ces avancées, de nombreuses lacunes persistent et on est encore très loin de l'objectif : à savoir l'intégration pérenne des

enquêtes sur le secteur informel dans les dispositifs statistiques nationaux. Le contexte politique est extrêmement favorable et la demande de statistiques sur le secteur informel a de beaux jours devant elle. Ce contexte constitue une opportunité dont il faut se saisir pour capitaliser et tirer les enseignements des opérations passées.

Partant de l'expérience accumulée en matière de mesure du secteur informel au cours des dernières décennies en Afrique et dans le monde, cet article a pour objectif de mettre en lumière les principales contraintes rencontrées, les défis à relever et de proposer un certain nombre de pistes d'amélioration. En amont et du côté de l'offre, dans un premier temps, il aborde aussi bien les difficultés techniques liées à la mise en œuvre des enquêtes (opérationnalisation des concepts, plan de sondage, qualité des données) que les questions institutionnelles qu'elles soulèvent (intégration aux systèmes statistiques nationaux). En aval et du côté de la demande, il s'interroge dans la section

---

<sup>1</sup> IRD, DIAL, [roubaud@dial.prd.fr](mailto:roubaud@dial.prd.fr).

suivante sur l'usage qui est fait des statistiques produites à la fois par les partenaires du développement (autorités nationales, bailleurs de fonds) pour l'élaboration et le suivi & évaluation des politiques publiques, mais également par la communauté scientifique dans ses activités de recherche. La section 4 présente les conclusions.

Cet article se veut être une tentative de bilan du passé, mais il est également programmatique en ce qu'il cherche à esquisser ce que pourrait être l'agenda de travail des spécialistes des enquêtes sur le secteur informel pour les années à venir en Afrique.

---

## **Les contraintes techniques et institutionnelles à lever**

---

Dans la boîte à outil du statisticien d'enquêtes, on dispose aujourd'hui d'une batterie d'enquêtes permettant d'aborder le secteur informel. En adoptant la typologie proposée par le BIT/Groupe de Delhi (ILO, 2008), on peut distinguer trois types d'enquêtes : les enquêtes auprès des ménages, les enquêtes auprès des établissements, les enquêtes mixtes (modulaires ou indépendantes) ménages/entreprises. Chacune présente des avantages et des inconvénients. Nous ne reviendrons pas ici sur la présentation de chacune d'elles, déjà largement abordée par ailleurs (Ramilison, 2007 ; Hussmanns, 2008). En revanche, en nous basant sur l'expérience acquise sur le continent, nous tenterons dans cette section d'identifier les principaux défis qui se posent encore aux enquêtes sur le secteur informel, d'abord en termes statistiques et ensuite du point de vue institutionnel, dans leur intégration aux systèmes statistiques nationaux. Avant d'aborder ces questions, nous commencerons par dresser un bilan des avantages comparatifs des différentes méthodes.

Par définition, les enquêtes mixtes sont plus exhaustives que les enquêtes ménages, dans la mesure où les secondes sont incluses dans les premières. Les enquêtes ménages (par exemple la phase 1 de l'*enquête 1-2-3*, ou les enquêtes emplois) ne peuvent fournir d'informations que sur l'emploi dans le secteur informel (et plus largement sur l'emploi informel), et dans une certaine mesure sur les caractéristiques des unités de production informelles (UPI : secteur d'activité, nombre d'emplois, type de local, etc.). Pour obtenir plus d'informations (fiabiles), en particulier sur les agrégats économiques (production, etc.), une enquête entreprise est nécessaire, ce qui est précisément l'objectif de la phase 2 des enquêtes mixtes. Comparées aux enquêtes entreprises, les enquêtes mixtes garantissent que les estimateurs

produits soient sans biais, ce qui est hors de portée des premières.

Finalement, la comparaison la plus pertinente porte sur les deux types d'enquêtes mixtes : enquêtes modulaires et enquêtes indépendantes. Cette comparaison n'est pas aisée dans la mesure où la frontière entre les deux est floue. Les deux sont des enquêtes mixtes, la différence venant de la procédure de sélection des UPI pour la phase 2. Dans les enquêtes indépendantes, une fois sélectionnées des zones de dénombrement (unités primaires de sondage : UPS), les ménages sont non seulement énumérés de façon exhaustive au sein des UPS mais, des informations sont collectées pour différencier les ménages possédant des UPI des autres. Ce processus suppose que des informations spécifiques soient collectées au niveau de chaque ménage résidant dans les UPS sélectionnées. Ces informations peuvent couvrir un spectre variable de complexité, depuis la question la plus simple (« *votre ménage possède-t-il au moins une unité de production informelle ?* ») jusqu'à une batterie beaucoup plus large de questions permettant d'identifier les UPI.

Dans l'approche modulaire, une fois les UPS sélectionnées et l'ensemble des ménages dénombrés, comme dans l'approche « indépendante », la phase 1 est appliquée à un échantillon aléatoire de ménages au sein de chaque UPS sélectionnée. Dans ce cas, la phase 1 est par définition une enquête à part entière, qui sert de base de sondage pour la phase 2, fournissant en elle-même ses propres indicateurs et résultats. L'approche « indépendante » ne constitue en fait qu'un cas particulier de l'approche modulaire, où la probabilité de sélection des ménages au sein des UPS est égale à 1, et où la phase 1 ne comprend qu'un nombre limité de questions. En conséquence, l'approche « indépendante » peut être considérée comme moins efficace que l'approche modulaire.

En premier lieu, un nombre de questions trop faible en phase 1 est sujet à des erreurs de mesure : pour savoir si un ménage possède une UPI, on ne peut pas se contenter de la déclaration d'un seul répondant au sein du ménage. Repérer les UPI dans un ménage nécessite de connaître la situation particulière de chacun de ses membres quant à son insertion sur le marché du travail, ce qui est justement le but de la phase 1 des enquêtes modulaires. En second lieu, le plan de sondage des enquêtes « indépendantes » n'est pas optimal. Pour un nombre donné d'UPI à enquêter et donc à budget constant, deux options se présentent dans les enquêtes « indépendantes » : ou bien on tire autant d'UPS que dans une enquête modulaire (et par conséquent autant de ménages par UPS), mais dans ce cas, le coût total de l'enquête devrait être très

supérieur car tous les ménages des UPS sélectionnés sont enquêtés en phase 1 ; ou bien, on sélectionne un nombre d'UPS plus faible et par conséquent un nombre plus élevé de ménages par UPS, et dans ce cas les estimateurs sont moins efficaces à cause des effets de grappe. L'ordre de grandeur de la perte en précision induite par une telle stratégie devrait faire l'objet d'analyse plus détaillées.

Finalement, seules des enquêtes mixtes indépendantes combinant des bases de sondage de ménages et d'entreprises sont susceptibles de donner de meilleurs estimateurs (sans biais – *consistant* – et minimisant la variance – *efficace*). Mais le gain potentiel à attendre doit être mis en regard de l'augmentation des coûts induits, ainsi que de la complexité du plan de sondage. Ces considérations ne signifient pas que les enquêtes mixtes modulaires doivent toujours être privilégiées. La spécificité des contextes nationaux doit également être prise en compte : sources existantes, pratiques et expériences locales.

### **De quelques questions statistiques non encore résolues et extensions possibles**

La multiplication des enquêtes sur le secteur informel au cours des quinze dernières années marquent leur ancrage pérenne dans le paysage statistique en Afrique. De ce point de vue, on a assisté depuis la résolution du BIT sur le secteur informel (1993) à un basculement très net en faveur des enquêtes mixtes, et au détriment des enquêtes entreprises qui avaient la faveur des statisticiens antérieurement, sans que ces dernières disparaissent complètement. Si cette évolution dans le mode d'appréhension du secteur informel est parfaitement cohérente avec les recommandations de la résolution de 1993, un certain nombre de difficultés qui se posent en pratique, certaines anciennes, d'autres plus récentes (et justement engendrées par la nouvelle génération d'enquêtes), méritent d'être mises en lumière.

D'abord et en amont, **malgré l'adoption d'une définition claire du concept de secteur informel, son adoption continue à poser problème**. Le concept officiel de secteur informel peine à se diffuser en dehors du champ restreint de la statistique publique, et même au-delà du monde des statisticiens d'enquêtes directement chargés de sa mesure. Les travaux les plus récents publiés sur le secteur informel entretiennent la confusion. A titre d'exemple, les ouvrages de synthèse à l'échelle mondiale édités entre autres par R. Kanbur (Guha-Khasnobis et Kanbur, 2006 ; Ostrom, Kanbur et Guha-Khasnobis, 2007) se caractérisent par une très grande hétérogénéité d'objets tous qualifiés de « secteur informel ». Même en Amérique latine, où

la réflexion est la plus avancée et les efforts d'harmonisation les plus poussés, on est encore très loin du consensus (Perry *et alii*, 2007). Les conséquences de cette cacophonie est fâcheuse, dans la mesure où elle réduit dramatiquement le pouvoir analytique du concept. Rappelons, cependant, qu'historiquement le concept de chômage (au sens du BIT) a pris plusieurs dizaines d'années avant de finir par être accepté de tous ; et encore, les fréquentes controverses sur le taux de chômage montrent qu'on est encore loin d'une acceptation uniforme et définitive. On peut donc penser qu'il faudra du temps avant qu'on arrive au même niveau de consensus pour le secteur informel. D'ailleurs, la multiplication des enquêtes adoptant le concept officiel de secteur informel finira par réduire l'incitation à adopter des concepts alternatifs. Néanmoins, pour accélérer ce processus de mutation, il conviendrait que la communauté statistique soit plus proactive en faisant mieux connaître et en promouvant la définition internationale (voir section « demande des utilisateurs »).

Ensuite, et toujours sur le plan conceptuel, mais cette fois en ce qui concerne **son opérationnalisation**, la question de la comparabilité des données, dans le temps et dans l'espace, reste ouverte. Ainsi, par exemple, si l'on adopte le critère de non-enregistrement, les législations en vigueur et les critères retenus dans différents pays ne sont pas nécessairement les mêmes. Certaines sont plus exigeantes que d'autres ; elles sont plus ou moins suivies, les pays ne consentant pas le même effort à faire respecter la loi. Dans un même pays, la législation peut changer ou cours du temps, induisant des ruptures significatives de séries dans la mesure du secteur informel. Le cas du Cameroun, présenté dans le Séminaire International sur le Secteur Informel en Afrique (SISIA, octobre 2008, Bamako), en est un excellent exemple (Anjueneya *et alii*, 2008). Plusieurs implications découlent de ces difficultés. D'une part, il ne faut pas confondre non-enregistrement et non-légalité. En effet, dans certains pays, certaines entreprises ne sont pas enregistrées sans que cela contrevienne à la loi ; elles appartiennent néanmoins au secteur informel. D'autre part, le critère d'enregistrement à retenir doit être le plus universel possible, et non varier suivant les branches, les régions, etc. Enfin, un critère mixte comprenant non-enregistrement et absence de comptabilité (a priori moins volatile) peut s'avérer plus judicieux. Dans tous les cas, un effort de réflexion et d'harmonisation est toujours nécessaire avant de s'embarquer dans l'analyse temporelle ou spatiale du secteur informel.

Du point de vue des propriétés techniques des enquêtes, un certain nombre de questions, certaines

propres aux enquêtes sur le secteur informel et d'autres génériques à l'ensemble des enquêtes statistiques (auprès des ménages ou des entreprises), doivent être explorées plus avant :

- En ce qui concerne le plan de sondage, faut-il « remplacer » les ménages/UPI qui ont été tirés mais n'ont pas été retrouvés ou ont refusé de répondre ?
- Comment calculer les intervalles de confiance, notamment en phase 2, compte tenu de la complexité du plan de sondage (en trois phases) ? A ma connaissance, aucune des enquêtes mixtes entreprises à ce jour (à l'exception de celles qui ont retenues l'ensemble des UPI des ménages sélectionnés en phase 1) ne s'est livrée à cet exercice ;
- Quelle stratégie adopter en matière de correction des données de base et d'imputation (probabiliste, « à la main », aucune) pour traiter la non-réponse totale ou partielle ?
- Quels sont les avantages comparatifs de la méthode de reconstitution rétrospective de la saisonnalité de l'activité dans les enquêtes en coupe (cf. questionnaire des *enquêtes 1-2-3*), par rapport à des enquêtes continues menées tout au long de l'année ?

Plus largement, une étude récente (De Mel, McKenzie et Woodruff, 2007) s'interroge sur la fiabilité de la mesure des profits des micro-entreprises et conclut qu'il vaut mieux poser une seule question directe (« *Quel a été votre profit au cours de la période de référence ?* ») que d'essayer de le déduire de la reconstruction des comptes de l'entreprise par l'enquête. A l'instar de Vescovo (2007), qui s'est intéressée à ce problème à partir du jeu d'*enquêtes 1-2-3* réalisées dans le cadre du projet PARSTAT, nous ne partageons pas ce diagnostic. D'ores et déjà un certain nombre de travaux méthodologiques commencent à être publiés sur ces questions (voir notamment Amegashie *et alii*, 2005 ; le numéro 102 de la revue *Statéco* : Ouedraogo et Vescovo, 2008 ; Vescovo, Bocquier et Torelli, 2008). Poursuivant dans cette voie, de plus amples investigations devraient être menées dans ce domaine.

En aval, d'autres questions se font jour :

- Quelle est la cohérence et comment intégrer les différentes phases des enquêtes mixtes sur des questions communes abordées dans différentes phases ? Ainsi, par exemple, dans les *enquêtes 1-2-3*, les plus riches dans ce domaine, on peut mesurer l'emploi dans le secteur informel de trois manières : à partir de la phase 1, en sommant tous les emplois de ce secteur ; toujours dans la phase 1 en multipliant le nombre de chefs d'UPI par la taille de leur

entreprise ; enfin directement à partir de la phase 2. Quel indicateur retenir ?

- Quels déflateurs appliquer au secteur informel pour obtenir des agrégats économiques en volume comparables d'une année sur l'autre (voir section relative à la mobilisation de la communauté académique) ? A notre connaissance, rien n'a été entrepris dans ce domaine pourtant essentiel, en dehors de la construction d'indices spécifiques de prix à la production pour le secteur informel malgache entre 1995 et 1998 à partir des *enquêtes 1-2-3* réalisées dans ce pays (Rakotomanana, Ravelosoa et Roubaud, 2000) ;
- Comment les résultats issus des enquêtes sur le secteur informel se comparent-ils avec ceux obtenus à partir d'autres types d'enquêtes mesurant les mêmes indicateurs (sur l'emploi, le nombre d'UPI et leurs caractéristiques – dans les enquêtes type LSMS ou QUIBB par exemple -, la consommation, etc.) ?
- Au-delà du concept de secteur informel, comment intégrer les mesures de l'emploi informel (notamment les emplois informel du secteur formel) tel que défini par ILO (2002) ?

Sur tous ces points, un sérieux effort d'analyse méthodologique devrait être entrepris dans les années qui viennent.

Plus largement, une attention particulière doit être portée en matière de **mesure de la qualité des enquêtes**. Afin d'inciter les INS à produire de bonnes données, chaque enquête devrait être livrée avec une note (une batterie de notes) de qualité. Il s'agirait d'élaborer et d'adopter des *chartes ou des standards de qualité* (avec, pourquoi pas, la certification de normes de type ISO en matières d'enquêtes<sup>1</sup>) en s'inspirant de l'expérience internationale en la matière. En effet, une fois les résultats produits, rien ne ressemble plus à une enquête qu'une autre enquête. Pourtant toutes ne se valent pas. Il doit être possible de classer, sur des critères objectifs, deux opérations, en fonction de la fiabilité des données produites. Cette orientation permettrait de créer un système

<sup>1</sup> Ce type d'approche a été mis en place avec succès par l'Institut national de statistique colombien (DANE). Le DANE s'est doté d'un système de gestion de la qualité et a obtenu la norme de certification ISO 9001-2000 en juillet 2002. Cette dernière garantit la qualité de l'ensemble du processus (depuis la conception jusqu'à la diffusion des résultats) pour ses principales séries statistiques : indice des prix à la consommation, enquête continue auprès des ménages, recensement des logements, enquête industrielle mensuelle, enquête mensuelle sur les commerces de détail, indice du coût de la construction, statistiques du commerce extérieur.

d'incitation/sanction favorisant l'amélioration de la qualité, système totalement inexistant aujourd'hui.

Au-delà de l'expertise et de la valorisation des enquêtes passées, l'attention devrait également être portée sur le développement d'innovations et d'extensions des expériences passées. Dans le domaine des **innovations méthodologiques**, la mise en place d'**enquêtes de panel** (enquêtes à passages répétés) constitue une piste à explorer en priorité. Peu développé dans les PED (Afrique notamment), mais beaucoup plus courantes dans les pays industrialisés, ce type d'enquêtes longitudinales fournit un support particulièrement riche pour l'étude des dynamiques individuelles, économiques et sociales. Cette piste a déjà été mise en œuvre dans les *enquêtes 1-2-3* au Cameroun, à Madagascar et au Burundi, mais à ce jour les résultats ont essentiellement porté sur la phase 1 (marché du travail et pauvreté). Les enquêtes de panel, malgré leur grand pouvoir analytique, posent toute une série de questions ardues et non résolues (gestion du panel, extrapolation, etc.).

Outre leur fonction de « bien public » dans les systèmes d'informations statistiques nationaux (SSN), les enquêtes sur le secteur informel constituent un support sans équivalent pour la mise en place de **dispositifs ad hoc d'évaluation d'impact** de projets ou de programmes suivant des approches expérimentales ou quasi expérimentales (traité/non traité, groupes-témoins). L'exemple de l'évaluation du projet de micro-finance *Adefi* à Madagascar (couplage d'une phase 2 et d'une enquête-clients suivies dans le temps) est une bonne illustration de ce qui peut être fait dans ce domaine (Gubert et Roubaud, 2003, 2005). Ce potentiel est largement sous-exploité or il y a au moins trois bonnes raisons de s'engager dans cette voie : a) ce type d'étude est appelé à se développer dans les années qui viennent (voir sous-chapitre sur les enquêtes sur le secteur informel comme priorité) ; b) les techniques employées par les évaluations d'impact sont fortement utilisatrices de données d'enquêtes, et c) les enquêtes participeraient à la construction de la « frontière méthodologique » du champ de l'évaluation d'impact. Compte tenu de l'intérêt porté par les donateurs à ce type d'approches, on peut même envisager que ces derniers prennent en charge les coûts de certaines enquêtes sur le secteur informel, en complément des sources de financement habituelles de la statistique publique.

En ce qui concerne les extensions, deux directions nous semblent à privilégier. D'une part, l'élaboration d'instruments de mesure spécifiques pour obtenir des données fiables sur le **secteur**

**informel agricole**<sup>2</sup>. Si l'extension récente des enquêtes mixtes au niveau national (Bénin, Cameroun, Maroc, RDC, par exemple), a permis de couvrir avec succès l'ensemble du secteur informel non agricole, y compris en zone rurale, la mesure du secteur informel agricole, notamment en zones urbaines et péri-urbaines, est encore dans les limbes, et les enquêtes agricoles classiques ne sont pas forcément les mieux adaptées.

D'autre part, dans leur version historique, les enquêtes mixtes ont procédé à la sélection des UPI dès la phase 1. Cette option, quoi que légitime, n'offre aucune marge de manœuvre pour procéder à d'éventuels ajustements ou redéfinir le secteur informel en phase 2, la définition du secteur informel étant posée *ex-ante*, dès la phase 1. Une solution plus flexible consiste à **sélectionner en phase 1 puis à enquêter en phase 2 l'ensemble des unités de production des ménages**, et de reporter la partition entre UPI et UPF (unités de productions formelles) en phase 2. C'est ce qui a été expérimenté en Mongolie, aux Philippines et au Sri Lanka (ESCAP, 2007), ainsi qu'au Vietnam (Razafindrakoto, Roubaud et Le Van Duy, 2008). Cette approche présente un double avantage : elle autorise plusieurs définitions du secteur informel en fonction des besoins (par exemple, une définition nationale et d'autres définitions, régionales ou internationales, à des fins comparatives) ; elle permet d'étudier la spécificité du secteur informel en regard du secteur formel des entreprises de ménages (GSO-IRD, 2008a, 2008b). Dans la même veine, il peut être judicieux, notamment dans les pays qui se sont dotés d'une législation sur les micro-entreprises, d'élargir le champ de la phase 2 non seulement aux unités de production non constituées en société (UPI et UPF), mais également à **l'ensemble des micro-entreprises**. Concrètement, il s'agit d'ajouter à l'échantillon d'UP sélectionnées en phase 1 les sociétés et quasi-sociétés qui opèrent en deçà d'un certain seuil, ce dernier correspondant au critère retenu pour définir les micro-entreprises.

Pour terminer et en dépassant le stade des enquêtes proprement dites, la question de **l'intégration du secteur informel dans les comptes nationaux** est déterminante. Ce dernier point est particulièrement important : il s'agit d'une des utilisations la plus attendue des enquêtes sur le secteur informel. Or, à ce jour, hormis quelques exceptions (Cameroun, Sénégal, etc.), le potentiel des enquêtes sur le secteur informel reste très largement sous-employé

<sup>2</sup> La question de savoir si le concept de secteur informel doit être étendu aux activités primaires reste un objet de discussion. Il n'en reste pas moins que, quelle que soit sa dénomination, une bonne couverture des unités de production agricoles non-enregistrées reste un impératif statistique incontournable.

(voir ci-dessous). L'intégration des apports des enquêtes sur le secteur informel aux comptes nationaux doit être systématisée (Cour, 2006 ; Leenhardt, 2007 ; voir également Sérurier dans ce numéro). Entre autres, elles permettent d'élaborer des matrices d'emplois, input essentiel pour l'élaboration des comptes nationaux.

### **Ancrer le dispositif d'enquêtes au sein des systèmes statistiques nationaux**

Les enquêtes sur le secteur informel doivent chercher à s'insérer de façon durable et programmée comme des opérations régulières inscrites dans les systèmes nationaux de statistique. Dans la plupart des pays, ce n'est pas le cas actuellement. A défaut, il sera extrêmement difficile d'assurer une quelconque continuité et les bénéfices de la capitalisation ne seront pas engrangés. Pour en faire accepter le principe, les enquêtes doivent être inscrites au programme d'enquêtes nationales, qu'elles soient financées ou non. Les arguments statistiques et économiques à faire valoir pour obtenir cette reconnaissance sont nombreux et puissants. Nous nous centrerons ici sur les enquêtes mixtes (de type *enquêtes 1-2-3*), du fait de leurs bonnes propriétés.

Un système d'enquêtes socio-économique auprès des ménages devrait (au minimum) reposer sur deux piliers essentiels :

- **Une enquête « conditions de vie »** pour traiter des questions de pauvreté dans ses différentes dimensions ;
- **Une enquête-emploi couplée à une enquête mixte** pour traiter des questions liées au marché du travail, à l'emploi et au secteur informels.

Or justement, la phase 1 des enquêtes mixtes (par exemple les *enquêtes 1-2-3*) est une enquête-emploi. Il y a maintenant très longtemps que nous avons engagé le plaidoyer pour la généralisation des enquêtes emploi en Afrique (Roubaud, 1992 et 1994) ; sans beaucoup de succès, il faut le reconnaître. Pourtant eu égard au rôle économique et social du travail en particulier dans le cadre des politiques de lutte contre la pauvreté, le suivi de l'emploi devrait être un élément central du dispositif d'enquêtes statistiques auprès des ménages.

Dans la plupart des pays du monde, au premier rang desquels les pays développés, mais aussi dans les pays en développement (PED) d'Amérique latine, d'Asie, du Maghreb, l'enquête-emploi est au centre du dispositif statistique auprès des ménages. Par enquête-emploi, on entend un type générique d'enquêtes par sondage auprès des ménages, périodiques et standardisées au niveau international,

traitant du marché du travail en général, des conditions d'activités de la population (emploi, chômage, revenus, etc.). Non seulement, il s'agit de l'enquête auprès des ménages la plus répandue dans le monde, mais aussi de celle qui a connu le plus grand effort d'harmonisation des concepts et des méthodologies de mesure, pour permettre des comparaisons internationales, notamment sous l'impulsion du BIT (Hussmanns, Mehran et Verma, 1990).

Or, en Afrique, les dispositifs de suivi de l'emploi sont quasi inexistant, et l'emploi n'est souvent mesuré que lors des recensements de la population ou très sommairement à l'occasion de la réalisation d'autres enquêtes auprès des ménages consacrées à d'autres thèmes (à l'exception notable de quelques pays comme l'Afrique du Sud ou le Maroc, par exemple). Un certain nombre de travaux ont pourtant montré que la mesure de l'emploi à travers les recensements sous-estime massivement les taux d'activité et l'emploi informel, et surestime en contrepartie les taux de chômage. En outre, la mesure de l'emploi et du secteur informel repose jusqu'à maintenant sur des définitions et des méthodologies différentes d'un pays à l'autre et qui diffèrent aussi quelquefois de celles retenues par les instances internationales. L'irrégularité de la production de ces statistiques de base est liée en grande partie aux faibles moyens matériels et humains dont disposent les systèmes statistiques nationaux.

Deux types d'arguments militent en faveur de **la généralisation des enquêtes-emploi pour le suivi de la pauvreté en Afrique**. On peut d'abord invoquer des raisons analytiques. La question de l'emploi est d'autant plus centrale que l'immense majorité de la population des pays pauvres tire ses revenus du travail, notamment les plus défavorisés, les transferts institutionnels (prévoyance sociale) et les revenus du capital ne jouant qu'un rôle marginal. Plus qu'ailleurs, l'amélioration du fonctionnement du marché du travail et de l'accès à l'emploi est au centre des politiques économiques. Au-delà de ces considérations économiques et sociales, la mise en place d'enquêtes-emploi se justifie pour des raisons techniques, qui touchent à la fois à la gestion statistique des enquêtes et au renforcement des capacités institutionnelles des instituts nationaux de statistique (INS). En effet, les enquêtes emploi sont particulièrement aisées à mettre en œuvre. Le questionnaire est léger et peut être appliqué sur le terrain dans un temps limité. En conséquence, le coût des enquêtes-emploi est comparativement faible. Enfin, elles apportent une base idéale pour élaborer des stratifications opératoires sur les ménages et les UPI, pertinentes pour des questionnements divers, et permettant de greffer des enquêtes ou modules additionnels sur

les thèmes les plus variés, comme le montrent les expériences de Madagascar et du programme PARSTAT (Razafindrakoto et Roubaud, 2003). Tout particulièrement, les enquêtes-emploi constituent le meilleur support pour la mesure de l'emploi informel.

Les enquêtes mixtes sur le secteur informel ont également un autre avantage, celui de favoriser la collaboration des différents services/départements de l'INS, du fait de la nature de ce secteur, à cheval entre les ménages et les entreprises : enquêtes auprès des ménages, enquêtes auprès des entreprises, le service des prix, comptabilité nationale, service des études (quand il existe), etc. Comme souvent, cet atout est aussi une difficulté. Dans un paysage institutionnel balkanisé, les directions d'un même INS se faisant concurrence, les enquêtes servent souvent, pour un service, à s'approprier la rente financière qu'elle génère, au détriment de toute cohérence d'ensemble. Les enquêtes mixtes sur le secteur informel peuvent donc servir à **désenclaver les départements et à développer une culture de coopération au sein des INS**.

L'ancrage au sein des dispositifs statistiques suppose de dépasser le simple cadre du service des enquêtes. De ce point de vue, **associer le service des Comptes Nationaux** est absolument stratégique. Il doit être clairement énoncé qu'aucune mesure sérieuse du PIB et des autres agrégats macroéconomiques ne peut faire l'économie de données fiables sur le secteur informel. Par nature, dans leur travail de synthèse comptable, les comptes nationaux utilisent de nombreuses sources pour intégrer le secteur informel. Mais les enquêtes sur le secteur informel en constituent le cœur. Il est donc nécessaire que ces enquêtes apparaissent clairement et explicitement comme des conditions nécessaires à l'élaboration de comptes nationaux crédibles. Enfin, en élargissant encore la perspective, les enquêtes mixtes sur le secteur informel doivent trouver leur place dans les **Stratégies nationales de développement de la statistique** (Paris21, 2005). Ces exercices, promus par Paris21 et mis en place dans plusieurs pays du continent, avec pour vocation à se généraliser, n'ont pour l'instant pas pris en compte cet aspect spécifique du dispositif d'enquêtes. Quoi qu'il en soit, l'intégration des enquêtes sur le secteur informel n'advient pas sans un engagement plus efficace des statisticiens à la fois pour les promouvoir au sein des instances de coordination de la statistique publique, et pour en démontrer le bien-fondé auprès des utilisateurs extérieurs au champ de la statistique.

---

## La demande des utilisateurs : quels usages des données produites ?

---

Au-delà de l'utilisation des enquêtes sur le secteur informel par le système statistique lui-même, il convient de s'interroger sur la demande réelle et souhaitable pour ce type d'enquêtes. En effet, aucun dispositif d'enquêtes ne saurait se maintenir sans que celui-ci réponde à une demande clairement exprimée et, dans la mesure du possible, une demande solvable. Deux groupes d'acteurs stratégiques doivent être ciblés en priorité : les partenaires du développement (les *policy makers* : décideurs nationaux et bailleurs de fonds) d'une part, et la communauté académique d'autre part.

### Inscrire les enquêtes sur le secteur informel dans les priorités des « policy makers »

Les institutions en charge de la conduite et du financement des politiques économiques, aussi bien au niveau national qu'international, se sont dotées d'un certain nombre d'instruments formels pour en fixer les grandes lignes (Documents de Stratégie pour la Réduction de la pauvreté – DSRP, Objectifs du Millénaire pour le Développement – OMD, Initiative de réduction de la dette Pays Pauvres Très Endettés - PPTE). S'il est notoire que dans le passé le rôle de la statistique publique a été peu reconnu en Afrique, le contexte actuel marque néanmoins un tournant favorable pour les systèmes statistiques africains dont il convient de se saisir. Faire valoir l'intérêt stratégique des enquêtes sur le secteur informel dans le cadre de ces initiatives devrait être un objectif central des promoteurs de ce type d'enquêtes.

Les initiatives internationales de lutte contre la pauvreté reposent sur un triptyque. Elles abordent simultanément le contenu des politiques, leur processus de mise en œuvre et enfin les dispositifs de suivi/évaluation. En cela, elles se distinguent des stratégies passées qui se focalisaient sur la première composante. Leur réussite est bien sûr conditionnée par la pertinence des options retenues sur chacun des trois chantiers. Mais elle dépend tout autant de la combinaison et l'articulation qui sera trouvée entre ces trois domaines, dont l'architecture d'ensemble reste encore à mettre sur pied (Cling, Razafindrakoto et Roubaud, 2003).

Or force est de constater que si des progrès ont été accomplis sur les deux premiers fronts, les dispositifs de suivi/évaluation constituent à ce jour le maillon le plus faible. L'ambition est immense. Non seulement, il s'agit de mettre en place des systèmes de suivi/évaluation de l'ensemble des

politiques de lutte contre la pauvreté, mais en plus ce dispositif doit lui-même satisfaire aux principes de base de l'Initiative DSRP (appropriation, insertion, responsabilité démocratique). A ce jour, les DSRP se sont essentiellement focalisés sur les indicateurs de résultats, tout particulièrement la mesure de la pauvreté monétaire, au détriment d'autres types de mesures (indicateurs de moyens, indicateurs intermédiaires).

C'est pourquoi, les enquêtes privilégiées dans les DSRP sont les enquêtes auprès des ménages, et tout particulièrement les enquêtes conditions de vie, type LSMS. Pour les décideurs, elles présentent l'avantage de permettre de calculer un certain nombre d'indicateurs standards en matière de pauvreté, d'accès à la santé, à l'éducation et aux infrastructures, autant d'indicateurs directement liés aux OMD. Elles constituent la matière première pour l'élaboration de profils de pauvreté, passage imposé pour la validation des DSRP. Le fait que la Banque mondiale soit aussi un promoteur de ce type d'enquêtes constitue également un puissant facteur incitatif.

Néanmoins, et au-delà des difficultés intrinsèques à ce type d'enquêtes lourdes et complexes, il existe de bonnes raisons pour promouvoir les enquêtes sur le secteur informel afin d'alimenter les DSRP. En premier lieu, si les enquêtes conditions de vie nous informent sur le taux de pauvreté et son évolution, elles ne nous disent rien sur les moyens d'en sortir. Or c'est bien à cette question que les politiques de développement cherchent à répondre. Les enquêtes sur le secteur informel fournissent de nombreux éléments de réponse sur ce point. Dans la mesure où un grand nombre de pauvres tirent leur revenus d'activités dans le secteur informel, notamment en milieu urbain (mais également en milieu rural, via les stratégies de diversification en dehors de l'agriculture), mieux comprendre les conditions d'activité dans ce secteur, identifier les contraintes techniques et institutionnelles auxquelles il est confronté, peut donner des pistes pour accroître les revenus, et partant réduire la pauvreté. En second lieu, très souvent la phase 1 des enquêtes mixtes est une enquête-emploi (comme par exemple dans *les enquêtes 1-2-3*). Or le marché du travail constitue la principale courroie de transmission entre la dynamique macro-économique et les conditions de vie des ménages, ces derniers tirant la plus grande part de leurs revenus de l'exercice d'un emploi. En conséquence, la généralisation des enquêtes-emplois en Afrique constitue une priorité pour élaborer des politiques efficaces de lutte contre la pauvreté et apprécier l'évolution de la situation et l'impact des politiques mises en œuvre (voir section sur l'ancrage du dispositif d'enquête). Enfin, les programmes de micro-crédit représentent un élément central des politiques de lutte contre la

pauvreté dans les PED et ils tendent à se généraliser. Signe de cette reconnaissance internationale, l'année 2005 a été baptisée « *année de la micro-finance* », tandis que le professeur Yunus, fondateur de la Grameen Bank, a obtenu le prix Nobel de la paix en 2006. Le secteur informel est une des cibles privilégiées de ces programmes, apportant une justification supplémentaire en faveur de ce type d'enquêtes. Plus largement, depuis quelques temps, les bailleurs de fonds mettent l'accent sur la nécessité de mettre en place des dispositifs d'évaluation d'impact des politiques. La plupart d'entre eux se dotent de cellules d'évaluations (Banque mondiale, AFD, etc.) et financent des institutions spécialisées dans ce type d'opérations (*Poverty Action Lab*, etc.). Les enquêtes sur le secteur informel se prêtent particulièrement bien à ces exercices (Brilleau et Roubaud, 2005) ; pour un exemple concret, d'évaluation d'un projet de micro-finance à Madagascar à partir des *enquêtes 1-2-3*, voir Gubert et Roubaud (2005).

Bien sûr, d'autres partenaires du développement que les autorités publiques centrales ou les donateurs sont susceptibles d'être intéressés par les enquêtes sur le secteur informel. C'est le cas par exemple des ONG, des ministères techniques, autorités locales, etc. qui œuvrent dans ce domaine. Ainsi, dans certains pays, il existe des structures d'appui aux micro-entreprises ou aux chômeurs (Fonds nationaux pour l'Emploi) qui sont des demandeurs naturels d'informations fournies par ces enquêtes.

Plus concrètement, faire valoir la nécessité des enquêtes sur le secteur informel auprès des décideurs, au-delà du besoin évident d'obtenir des agrégats macro-économiques fiables (PIB, investissement, emploi, prix), passe par trois canaux principaux : d'une part, il s'agit d'identifier une batterie d'indicateurs que seules ces enquêtes permettent d'obtenir et qui devraient être incorporés dans les différents documents de politique économique, au premier rang desquels les DSRP ; d'autre part, il est nécessaire de montrer leur intérêt au sein des dispositifs de suivi/évaluation des politiques (ici : micro-crédit, formation initiale et professionnelle, fiscalité, accès au marché, etc.) ; enfin, il serait judicieux d'établir une liste de tous les organismes nationaux et internationaux susceptibles de nécessiter des informations tirées des enquêtes pour leur propre activité et de les mobiliser à travers une politique de communication à leur égard.



## Mobiliser plus largement la communauté académique

A ce stade, force est de constater l'insuffisante mobilisation des enquêtes sur le secteur informel par la communauté académique. Cette lacune est doublement dommageable : d'une part les chercheurs ne tirent pas assez profit de la masse d'informations accumulées qui pourrait faire avancer la connaissance sur le secteur informel ; d'autre part, on peut attendre d'une exploitation plus intense des enquêtes par les chercheurs un effet en retour positif sur la demande d'enquêtes (et leur financement). En effet, les travaux de recherche constituent un input utilisé par les « décideurs », notamment les bailleurs de fonds, dans l'élaboration et le suivi des politiques de développement.

Dans ce domaine, le succès de la politique de la Banque mondiale avec ses enquêtes LSMS constitue une source dont il conviendrait de s'inspirer (Cling et Roubaud, 2008). Ces enquêtes ont été largement mobilisées par les chercheurs, et nombre d'articles sur les sujets les plus divers ont été publiés dans des revues internationales (plusieurs centaines d'articles sont recensés sur le site LSMS). Cet effet de levier a été favorisé par l'accessibilité en ligne des micro-données (en 2007 une cinquantaine d'enquêtes étaient disponibles gratuitement sur le site web), avec toute la documentation nécessaire.

Evidemment, la question des modalités d'accès aux données méritent d'être soigneusement étudiée et régulée. D'un côté, il faut rompre avec la culture du secret, les statisticiens ayant tendance à bloquer l'accès aux données, ou à utiliser les enquêtes de manière privative, oubliant au passage leur caractère de bien public. Il s'agit d'une stratégie suicidaire, en partie responsable de la raréfaction des financements et, partant, de la paupérisation des INS en Afrique. D'un autre côté, il est vital que le rendement des investissements consentis dans la production statistique soit suffisant, particulièrement dans un contexte où l'Etat n'assure même plus le financement de la statistique courante. Il faut rompre avec les pratiques malheureusement trop répandues où des chercheurs, une fois en possession des bases de données, disparaissent dans la nature et s'accaparent intégralement la rente liée au budget d'études des grands bailleurs de fonds, sans aucun retour pour les producteurs en amont de la chaîne. De plus, la mise à disposition des micro-données engendre des coûts d'entretien, soulève un certain nombre de questions éthiques, etc. Des protocoles de mises à disposition des données, s'inspirant des pratiques en vigueur dans les pays développés mais tenant compte des spécificités des pays en développement

doivent être élaborés, afin de transformer un cercle vicieux en processus vertueux. Les expériences en cours par exemple à AFRISTAT, DIAL ([http://www.dial.prd.fr/dial\\_enquetes/dial\\_enquetes\\_enquete123.htm](http://www.dial.prd.fr/dial_enquetes/dial_enquetes_enquete123.htm)) ou encore le Programme de Statistique Avancée (PSA : <http://www.internationalsurveynetwork.org/adp/>), à l'initiative de Paris21, de documentation et d'archivage des enquêtes doivent être poursuivies et élargies.

Parmi les nombreuses thématiques sur lesquelles les chercheurs devraient se pencher, la question des dynamiques macro et micro-économique apparaît comme une priorité. Tout particulièrement, la dynamique macro-économique du secteur informel reste à ce jour une grande inconnue, notamment celle de son évolution avec le cycle économique. Les thèses développementalistes ont longtemps considéré que le secteur informel était amené à disparaître, ou pour le moins à devenir un secteur résiduel, avec le processus d'industrialisation. Cette vision optimiste cependant a été battue en brèche à partir de la fin des années 1970, avec le grippage de la croissance dans les PED et la crise durable qui s'en est suivie. Même dans les pays ayant connu une croissance durable, ou les pays émergents, le modèle de la société salariale, tel qu'on a pu l'observer dans les pays développés, semble hors de portée. Le secteur informel compte pour une part importante de l'emploi et de la production.

Les faits stylisés tendent à montrer qu'en période de récession, l'emploi dans le secteur informel joue un rôle contra-cyclique en absorbant la plus grande part de la main-d'œuvre excédentaire (le chômage ouvert ne constituant pas la principale variable d'ajustement sur le marché du travail, en l'absence d'indemnités chômage). Ce déplacement de la main-d'œuvre vers des emplois plus précaires s'accompagne d'une baisse de la productivité et des revenus. Le diagnostic est en revanche beaucoup moins clair en phase de croissance économique. En effet, l'augmentation potentielle de la demande de travail formel peut être contrebalancée par plusieurs facteurs favorisant l'emploi informel : la flexion des taux d'activité qui vient gonfler l'offre de travail, les stratégies d'externalisation de la production et le développement de la sous-traitance de la part des entreprises formelles ou encore le développement d'un secteur informel misant sur la qualité et des produits « haut de gamme » (à forte élasticité-revenu). C'est dans ce contexte qu'on a pu parler de *jobless growth*, qu'il faut plutôt entendre comme une croissance pauvre en emplois formels (voir dans le cas du Cameroun Anjuennaya *et alii*, 2008). On est en revanche beaucoup plus démuni pour avoir une idée précise de l'évolution du PIB informel, emploi et productivité agissant en

sens opposé, pour chaque phase du cycle économique.

En fait, un des problèmes fondamentaux pour répondre à ces questions est l'absence de données d'enquêtes comparables dans le temps pour apprécier la dynamique productive du secteur informel. Si du côté des emplois, des éléments de réponse empiriquement étayés peuvent être apportés à partir de séries d'enquêtes en coupe transversale (dont disposent déjà un certain nombre de pays d'Amérique latine ou d'Asie, mais qui n'existent pas dans la grande majorité des pays Afrique sub-saharienne), l'analyse en termes de production butte sur une double contrainte qu'il convient de lever. Pour ce faire, deux conditions sont nécessaires :

- disposer de séries d'enquêtes comparables permettant d'estimer la production informelle ;
- être capable de déflater cette production en valeur par un indice de prix spécifique au secteur informel, afin d'obtenir un niveau de production en termes réels. Sur ce point, les hypothèses *ad hoc* des comptables nationaux ou des économistes (par exemple dans les modèles macro – MEGC, etc.) sont largement insatisfaisantes. Pour ne citer que les plus courantes, ni l'indice des prix à la consommation (tous les produits consommés par les ménages ne proviennent pas du secteur informel), ni les indices de prix de la production industrielle (la dynamique des prix dans les secteurs formel et informel n'ont aucune raison de converger, du fait de la différenciation des produits, des structures de marché, etc.) ne permettent d'apporter des solutions à ce problème.

Finalement, il est aujourd'hui impossible de répondre à la plus simple des questions concernant le secteur informel : « dans un pays donné, la production du secteur informel a-t-elle augmenté ou baissé au cours du temps (que ce soit en termes absolu ou relatif) ? ». Cette lacune majeure est sans doute à l'origine de l'abandon des études macro sur le secteur informel au profit d'approches plus micro centrées sur le marché du travail (cf. questions statistiques non encore résolues).

---

## Conclusion

---

Au terme de cette étude nous avons brossé un panorama des progrès et des lacunes dans le domaine des enquêtes sur le secteur informel en Afrique. Fort de ce diagnostic et des expériences engagées sur d'autres continents, nous avons cherché à tracer la feuille de route de ce que pourrait être le programme de travail de ceux qui définissent, mettent en œuvre et analysent les

enquêtes sur le secteur informel. Il est clair que la réussite d'un tel programme ne dépend pas uniquement des statisticiens. Par exemple, l'hémorragie de cadres compétents au sein des INS continuera tant que le statut des statisticiens ne sera pas consolidé, non seulement vis-à-vis du secteur privé, mais aussi au sein du secteur public, par rapport à d'autres administrations économiques et financières bien mieux dotées. Condition non suffisante, la mobilisation des statisticiens est néanmoins une condition nécessaire, si l'on veut voir les statistiques sur le secteur informel obtenir le statut qui leur revient de droit. Cela signifie que les statisticiens africains doivent prendre à bras le corps leur fonction de plaidoyer (*advocacy*), en faisant valoir leur acquis dans les instances internationales spécialisées (Groupe de Delhi, etc.), dont ils sont dangereusement absent aujourd'hui, et démontrant auprès des principaux donateurs le bienfondé de leur approche.

Quelles que soient les hypothèses de croissance que l'on peut faire pour le continent dans les décennies à venir, le secteur informel est amené à croître, notamment du fait des migrations internes du monde rural aux grandes villes. De plus, la crise financière internationale qui se déroule sous nos yeux aura des conséquences négatives sur le secteur informel en Afrique. Le ralentissement général de l'économie mondiale, la contraction des crédits, des transferts des migrants et peut-être également de l'aide publique au développement pèseront lourdement sur le secteur informel, et partant sur la pauvreté. Ces conditions adverses doivent fournir un *impetu* supplémentaire à la production de statistiques sur le secteur informel.

Le séminaire SISIA, organisé par AFRISTAT en octobre 2008 à Bamako, fort de toutes ses contributions, fournit la base d'un plan d'action dans ce domaine (AFRISTAT, 2009). Ce dernier pourrait œuvrer dans deux directions : d'une part mettre en place une cellule (dont le statut et les modalités pratiques d'action restent à définir) pour coordonner les travaux méthodologiques de capitalisation préconisés dans cet article et organiser les activités de « plaidoyer » nécessaires ; d'autre part, mettre en œuvre un projet pilote dans quelques pays africains, afin de tester la viabilité d'un dispositif national d'enquêtes-emploi et enquêtes mixtes sur le secteur informel.

Ce programme est certes ambitieux, mais il est réaliste. La coordination de travaux jusqu'ici entrepris de manière indépendante et erratique est un facteur d'économie d'échelle et de capitalisation des expériences. L'Afrique a clairement une carte à jouer : elle est potentiellement le continent le plus avancé en matière de statistique sur le secteur informel (en concurrence avec l'Amérique latine).

Il n'y a finalement pas tant de domaines où le continent pourrait renverser le sens habituel des transferts méthodologiques, du Nord vers le Sud, mais les statistiques du secteur informel en sont un.

Saurons-nous nous saisir de cette opportunité : la question reste ouverte.

## Références Bibliographiques

**Afristat (2009)**, *Actes du séminaire international sur le secteur informel en Afrique (SISIA) 2008 : instruments de mesure, analyses et intégration des politiques économiques et sociales*, Tomes 1 et 2, Bamako.

**Amegashie F., Brilleau A., Coulibaly S., Koriko O., Ouedraogo E., Roubaud F., Torelli C. (2005)**, « La conception et la mise en oeuvre des enquêtes 1-2-3 en UEMOA : les enseignements méthodologiques », *STATECO* N° 99, pp. 21-41.

**Anjueneya Njoya A., Djomo S., Guillemin S., Mba M., Merceron S et Torelli C. (2008)**, « Dynamique du marché de l'emploi à Yaoundé entre 1993 et 2005 : des déséquilibres persistants », *STATECO* N° 102, pp. 71-95.

**Brilleau A., Roubaud F. (2005)**, « Propositions pour la mise en place d'un dispositif de suivi de l'emploi et du secteur informel dans les Etats membres de l'UEMOA », *STATECO* N° 99, pp.155-170

**Cling J.-P., Razafindrakoto M., Roubaud F., eds (2003)**, *New International Poverty Reduction Strategies*, Londres/ New York, Routledge, 394 p.

**Cling J.-P., Roubaud F. (2008)**, *La Banque mondiale*, Editions La Découverte, Collection « Repères », Paris.

**Cour J.-M. (2006)**, « Peuplement et monde réel : plaidoyer pour un nouveau paradigme de l'aide », *STATECO* No.100, pp.139-144.

**De Mel S., McKenzie D., Woodruff C. (2007)**, « Measuring Microenterprise Profits: Don't Ask How the Sausage is Made », BREAD Working Paper No. 143, March.

**ESCAP (2007)**, « A Unified Data Collection Strategy for Measuring: the Informal Sector and Informal Employment », Statistics Division, ESCAP, Bangkok, Thailand.

**Husmanns R. (2008)**, « Enquêtes par sondage sur les entreprises du secteur informel dans les pays en développement », In P. Guilbert, D. Haziza, A. Ruiz-Gazen and Y. Tillé (Editeurs), *Méthodes d'enquêtes : applications aux enquêtes longitudinales, à la santé et aux enquêtes électorales et aux enquêtes dans les pays en développement*, Dunod, Paris.

**Husmanns R., Mehran F. et Verma V. (1990)**, *Surveys of Economically Active Population, Employment, Unemployment and Underemployment: An ILO Manual on Concepts and Methods*, Geneva: International Labour Office.

**GSO-ISS / IRD-DIAL Project (2008a)**, « Who Wants to be a Millionaire? The Informal Sector in Ho Chi Minh City in 2008. Main findings of the Household business & Informal sector survey (HB&IS) 2008 », Policy Brief, Hanoi, October.

**GSO-ISS / IRD-DIAL Project (2008b)**, « Shedding Light on a Huge Black Hole: the Informal Sector in Hanoi. Main Findings of the Household Business & Informal Sector Survey 2007 », Policy Brief, Hanoi, October.

**Gubert F. et Roubaud F. (2003)**, « Le financement des très petites entreprises urbaines : étude d'impact d'un projet de micro-finance à Antananarivo (Madagascar) », *Techniques financières et développement*, n° 73, décembre, pp. 8-19.

**Gubert F. et Roubaud F. (2005)**, « Analyser l'impact d'un projet de micro-finance : l'exemple d'ADÉFI à Madagascar », *Notes et Documents* N° 19, AFD, juin, 117p.

**Guha-Khasnobis B. et Kanbur R. eds (2006)**, *Informal Labour Markets and Development*, Palgrave MacMillan.

**ILO (1993)**, *15<sup>ème</sup> Conférence internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.

**ILO (2002)**, *17<sup>ème</sup> Conférence internationale des Statisticiens du Travail*, Genève.

**ILO (2008)**, *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector*, ILO, Genève (à paraître).

**Leenhardt B. (2007)**, « Convergence entre enquêtes et comptes ? La stagnation du revenu par tête au Cameroun entre 1993 et 2005 », *STATECO* N° 101, pp.53-62.

- Ostrom E., Kanbur R. et Guha-Khasnobis B. eds (2007)**, *Linking the Formal and Informal Economy: Concepts and Policies*, Oxford University Press, Oxford et New-York.
- Ouedraogo E., Vescovo A. (2008)**, « Effet du plan de sondage dans des enquêtes emploi : les enquêtes 1-2-3 en Afrique de l'ouest », *STATECO* N° 102, pp. 51-70.
- Paris21 (2005)**, *Guide pour l'élaboration d'une stratégie nationale de développement de la statistique (SNDS)*, miméo, Paris.
- Perry G.E., Maloney W.F., Arias O.S., Fajnzylber P., Mason A.D., Saavedra-Chanduvi J. (2007)**, *Informality: Exit and Exclusion*, Washington DC: The World Bank, World Bank Latin American and Caribbean Studies.
- Rakotomanana F., Ramilison E., Roubaud F. (2000)**, « La mise en place d'une enquête annuelle sur l'emploi à Madagascar : un exemple pour l'Afrique Sub-saharienne », *STATECO* N° 95/96/97, pp. 25-40.
- Rakotomanana F., Ravelosoa R. et Roubaud F. (2000)**, « L'enquête 1-2-3 sur le secteur informel et la satisfaction des besoins des ménages dans l'agglomération d'Antananarivo 1995, 1998 : la consolidation d'une méthode », *STATECO* N° 95/96/97, pp. 41-62.
- Ramilison E. (2007)**, « Measuring the Informal Sector in Africa », ECA, Addis Abbaba.
- Razafindrakoto M., Roubaud F. (2003)**, « Les dispositifs existants de suivi de la pauvreté les faiblesses des enquêtes classiques auprès des ménages », in Cling J.P., Razafindrakoto M., Roubaud F. (eds), op cit, chapitre XI, pp. 313-338.
- Razafindrakoto M., Roubaud F., Le Van Duy (2008)**, « The Informal Sector in Vietnam: What Do We Know and How to Go Further? A Statistical and Economic Perspective », *Statistical Scientific Information Review*, No. 2, pp. 13-32.
- Roubaud F. (2008)**, « Mixed surveys using the modular approach » in ILO, *Manual on Surveys of Informal Employment and Informal Sector*, chapitre 7, Genève (à paraître).
- Roubaud F. (1994)**, « L'enquête 1-2-3 sur l'emploi et le secteur informel à Yaoundé », *STATECO* No.78.
- Roubaud F. (1992)**, « Proposals for Incorporating the Informal Sector into National Accounts », *INTERSTAT* n°6, pp.5-26.
- Vescovo A. (2007)**, « La mesure des revenus et du niveau de vie des ménages: cohérence interne des enquêtes 1-2-3 de sept capitales économiques de l'UEMOA », Bamako, Mali: AFRISTAT.
- Vescovo A., Bocquier P., Torelli C. (2008)**, « Mesure du secteur informel : sensibilité aux non-réponses et validation d'une imputation probabiliste », *STATECO* N° 102, pp. 22-45.